



Association francophone
pour le savoir

A c f a s

La recherche : un investissement pas une dépense

Mémoire de l'Association francophone pour le savoir – ACFAS
déposé dans le cadre des consultations prébudgétaires en vue
du budget de 2018 au Comité permanent des finances de la
Chambre des communes

4 août 2017

Un mémoire de l'Association francophone pour le savoir – ACFAS, publié le 4 août 2017

425, rue De La Gauchetière Est
Montréal (Québec)
H2L 2M7
www.acfas.ca

Président

Frédéric Bouchard

Coordination, contacts et informations

Isabelle Gandilhon
Tél. : 514 849-0045, poste 222
@ : isabelle.gandilhon@acfasc.ca

Directrice générale de l'Acfas

Hélène Drainville

Conseil d'administration

Claude Asselin
*Professeur titulaire au Département d'anatomie et de
biologie cellulaire,
Université de Sherbrooke*

Guy Laforest
*Directeur général,
École nationale d'administration publique*

Guylaine Beaudry
*Directrice et bibliothécaire en chef,
Université de Concordia*

Anne-Marie Larose
*Présidente-directrice générale,
Aligo Innovation*

Mohamed Benhaddadi
*Professeur en génie électrique,
Cégep du Vieux Montréal*

Shawn McGuirk
*Étudiant au 3^e cycle en biochimie,
Université McGill*

Valérie Borde
Journaliste scientifique

Catherine Mounier
*Vice-rectrice à la Recherche et à la création,
Université du Québec à Montréal*

Frédéric Bouchard
*Doyen Faculté des arts et sciences,
Université de Montréal*

Isabelle Pagé
*Étudiante au 3^e cycle en sciences biomédicales,
Université du Québec à Trois-Rivières*

François Charbonneau
*Professeur à l'École d'études politiques,
Université d'Ottawa*

Lyne Sauvageau
*Vice-présidente à l'enseignement et à la recherche,
Université du Québec*

Jean-Marc Chouinard
*Président,
Fondation Lucie et André Chagnon*

Johanne Turbide
*Professeure au Département de sciences comptables,
HEC Montréal*

Nathalie de Marcellis-Warin
*Présidente-directrice générale,
CIRANO*

Morgane Urli
Postdoctorante en sciences forestières, UQAM

Charles Despins
*Professeur au Département de génie électrique, École
de technologie supérieure*

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2018, l'Association francophone pour le savoir – ACFAS réitère la plupart des demandes émises dans les consultations lancées par le ministre de l'Innovation, Sciences et développement économique et par la ministre des Sciences à l'automne 2016 et traduites pour certaines dans le rapport déposé par le Comité Naylor au printemps 2017.

Dans sa réaction au dernier budget fédéral, l'ACFAS saluait les annonces en matière d'innovation et de compétence de la main-d'œuvre, mais restait très préoccupée que le réinvestissement majeur en recherche que laissaient entrevoir ces consultations et annoncé en campagne électorale ne se concrétise toujours pas. L'Association, représentant plus de 5 000 chercheuses et chercheurs canadiens, espère que budget 2018-2019 reflétera ce réinvestissement majeur, notamment dans la recherche fondamentale, comme le préconise le Rapport Naylor.

L'ACFAS maintient que pour développer le plein potentiel de la communauté de la recherche un **réinvestissement substantiel est nécessaire dans les trois conseils subventionnaires – Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), les Instituts de recherches en santé du Canada (IRSC), et le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) –, dans les infrastructures via la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) ainsi que dans les autres organismes de recherche. L'ACFAS soutient la recommandation du Rapport Naylor à savoir un réinvestissement minimal de 485 millions de dollars sur 4 ans.**

Le budget 2017-2018 ne répondait pas aux besoins criants de la communauté de la recherche et n'offrait pas de mesures fortes pour développer l'ensemble du système de recherche puisqu'aucune somme n'a été prévue dans le financement de base des organismes subventionnaires. Or, nous n'avons jamais eu autant besoin de nos chercheurs et de leurs découvertes pour répondre à nos défis de société. De plus, les signaux sont alarmants depuis mars 2017 : le Rapport Naylor¹ fort bien accueilli par la communauté de la recherche, semble obtenir un accueil tiède notamment concernant ses recommandations quant au réinvestissement attendu depuis plus d'une décennie par les chercheuses et chercheurs.

Certains pays ont mis en place des politiques d'innovation agressives qui attirent les esprits créatifs en leur offrant des conditions d'exercice très concurrentielles. Les moyens du Canada, somme toute limités, doivent néanmoins amener les gouvernements à arrimer leurs actions structurantes, si leur ambition est de positionner le Canada comme un leader des sociétés innovantes dans le monde et lui permettre ainsi de rejoindre le groupe des pays de l'OCDE s'approchant du 3% du PIB investi en recherche et développement. Actuellement, le Canada investit seulement 1,6% de son PIB et se place à la 17^e place sur 18 du classement de l'OCDE.

Il ne faut pas non plus oublier que pendant plusieurs années, le Canada a subi une vision réductrice des sciences, préférant la recherche orientée au détriment de la recherche fondamentale, qui pourtant génère et alimente la recherche dite appliquée.

¹ 2017 - Investir dans l'avenir du Canada – Consolider les bases de la recherche au pays, 277 p.

Conseils et agences subventionnaires

Tout investissement dans les programmes d'innovation **doit être associé à un réinvestissement majeur dans les trois conseils (CRSNG-CRSH-IRSC) et agences subventionnaires de la recherche ainsi que dans le financement des infrastructures via la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) à hauteur de 485 millions de dollars sur 4 ans.**

Le gouvernement du Canada doit investir substantiellement dans les conseils et agences subventionnaires de la recherche en rehaussant équitablement les budgets de base octroyés à chacun d'entre eux. Les conseils et agences subventionnaires garantissent l'excellence des recherches financées par le respect d'un rigoureux processus d'évaluation par les pairs correspondant à des normes internationales. Seul ce processus permet de garantir au gouvernement la pertinence de ses investissements en recherche fondamentale. Ainsi, en attribuant des hausses budgétaires équitables à chacun des conseils subventionnaires, le gouvernement du Canada assurera la viabilité et la diversité du système de recherche et d'innovation à long terme. Il maintiendra les équilibres entre les domaines de recherche et entre les différentes formes de recherche, au-delà des considérations économiques, sociales et politiques. En plus de permettre la bonification des programmes existants, la hausse générale des budgets des agences et conseils leur confèrera une plus grande capacité à s'adapter aux nouvelles pratiques de recherche et à profiter des occasions à l'échelle internationale. Cette souplesse est absolument nécessaire pour que le Canada se positionne comme leader mondial dans des créneaux d'excellence. Une partie de cette hausse permettra aussi de renforcer les passerelles entre les programmes existants, afin d'assurer le financement adéquat des projets de recherche intersectoriels.

Universités et collèges

En outre, les collèges et les universités doivent bénéficier des investissements nécessaires pour former la relève dans un environnement de pointe, reconnu à l'échelle internationale. À cet effet, **le gouvernement du Canada devrait faire bénéficier les établissements d'enseignement supérieur des programmes généraux d'investissement dans les infrastructures.**

Les universités et les collèges demeurent le creuset au sein duquel prend naissance la recherche de demain. Ce sont dans ces lieux que les jeunes chercheurs acquièrent, au sein d'un riche environnement de recherche, une véritable culture de l'innovation et de la création. Ce sont dans ces lieux que les étudiants peuvent bénéficier d'infrastructures de recherche de pointe, reconnues à l'échelle internationale. C'est sur la base de cette expérience unique qu'ils pourront prétendre à une carrière de recherche à l'échelle internationale ou transférer leurs connaissances au bénéfice de la société en intégrant les organisations publiques et privées. Cependant, ces infrastructures doivent être entretenues et renouvelées pour demeurer à la fine pointe, à l'échelle internationale. **C'est pourquoi le gouvernement du Canada devrait intégrer les établissements d'enseignement supérieur aux programmes généraux d'investissement dans les infrastructures, notamment via la FCI.**

Bonifier les programmes de soutien indirect de la recherche

Les investissements dans les infrastructures appellent systématiquement à la budgétisation de frais de fonctionnement et de frais indirects. Quand une organisation achète une photocopieuse, elle doit prévoir les dépenses relatives aux cartouches d'encre, au salaire du technicien qui la fera fonctionner, ainsi qu'aux frais de location du lieu, au risque de voir son investissement enterré sous une couche de poussière. De la même manière, les investissements massifs de la FCI dans des infrastructures de recherche génèrent des frais de fonctionnement, directement inclus dans les subventions de recherche, et des frais indirects, remis directement aux établissements via le Fonds de soutien à la recherche (FSR) et le Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI).

Ces dernières années, le gouvernement du Canada a permis aux universités d'investir massivement dans de nouvelles infrastructures de pointe, par le biais de la FCI et des trois conseils subventionnaires. Pour conserver la valeur de ces investissements, il convient aujourd'hui de porter une attention particulière aux coûts d'entretien, d'utilisation, de gestion et de valorisation associés aux investissements en recherche. Lors de l'établissement du FSR en 2003, le gouvernement prévoyait que ce programme couvre 40 % du financement direct de la recherche, un objectif qui devait placer le Canada dans une moyenne convenable en comparaison à d'autres pays industrialisés. Or, le budget attribué aux fonds de soutien indirect à la recherche n'a pas permis d'atteindre ce niveau; celui-ci se situait autour de 21,5 % pour l'année 2013-2014. Les conséquences d'un tel manque sont considérables, car les universités canadiennes et le réseau collégial sont contraints, depuis plusieurs années, de puiser dans leur propre budget de fonctionnement pour compenser le manque d'investissement dans ces différents fonds.

Les programmes de soutien indirect à la recherche doivent être bonifiés dans les meilleurs délais, à l'instar des investissements dans les conseils et agences subventionnaires et dans le respect de la diversité des milieux où se fait la recherche (dans les universités, quelles que soient leur taille et dans les collèges). À moyen terme, ces programmes devraient progressivement être revus afin qu'ils permettent de couvrir 40 % du financement de la recherche octroyé. De plus, les différentes sources de soutien indirect à la recherche (FCI, FSR, FEI et subventions de recherche) doivent être arrimées de façon à maximiser la pertinence de l'investissement initial et de faciliter le montage financier des projets de recherche.

Financement des plateformes technologiques : maintenir la diversité

Les investissements du gouvernement du Canada via les programmes de la FCI ont permis une mise à jour ambitieuse des plateformes technologiques pour la recherche. Celles-ci offrent les meilleures conditions de recherche aux chercheurs de calibre international et permettent ainsi de maintenir l'attractivité du Canada dans un environnement largement mondialisé. Cependant l'Acfas recommande de **resserrer les paramètres de ces programmes afin d'assurer un financement adéquat des projets de taille plus modeste, ainsi que les projets de très grande**

envergure. Par ailleurs, le gouvernement du Canada pourrait **envisager la mise en place de mesures incitatives permettant de mutualiser davantage l'utilisation de ces plateformes technologiques.**

La recherche et l'innovation constituent ensemble le principal agent mobilisateur de l'économie et de la société canadienne. Elles forment un cercle vertueux de production et de diffusion des connaissances, la recherche nourrissant l'innovation, et vice versa. Plus cette relation est dynamique et fructueuse, plus la société canadienne gagne en agilité pour se positionner dans un environnement en constante évolution. Le gouvernement du Canada a la capacité de stimuler ce cercle vertueux à la manière d'une « politique de grands travaux intellectuels », afin de positionner le Canada comme un leader des sociétés du savoir à travers le monde en réinvestissant massivement dans la recherche dans son budget 2018-2019, au moins à hauteur de la recommandation du Rapport Naylor. Cette politique doit être bâtie sur la base de deux investissements fondamentaux, soit dans les conseils et agences subventionnaires de la recherche, et dans les universités et collèges.

Établir un véritable système de recherche et d'innovation, c'est construire un système qui tire parti des innovations technologiques comme des innovations sociales. Établir un véritable système de recherche et d'innovation pour une société du savoir, basé sur une solide culture scientifique et de l'innovation, c'est réinvestir massivement dans la production des savoirs, notamment dans la recherche fondamentale.